

et en tant que telle elle aurait dû, à mon avis, rester du ressort du ministère du Revenu national. La question n'est pas d'édifier un nouveau fief sous l'obédience du ministère de l'Industrie.

Je ne veux pas trop insister sur les vicissitudes du ministère de l'Industrie, ni sur tout le mal que certains se sont donné pour justifier son existence distincte et son expansion. Malgré l'opinion unanime des députés de l'opposition selon laquelle le ministère n'aurait jamais dû connaître une existence distincte, mais plutôt relever du ministère du Commerce, sous un autre nom peut-être, nous constatons, après quatre ans et une dépense de 4 millions de dollars, que nous avons maintenant un ministère de l'Industrie et du Commerce.

[Français]

Monsieur l'Orateur, plus cela change, plus c'est la même chose, n'est-ce pas?

[Traduction]

Il aurait donc été préférable de laisser le Conseil consultatif de la machinerie sous la compétence du ministère du Revenu national. Point n'est d'ailleurs besoin de l'appeler conseil. L'article 15 de la loi instituant le ministère de l'Industrie n'a jamais, que je sache, visé à la création d'un organisme du genre. La Chambre n'a jamais su vraiment ce qui en serait, et l'on s'est contenté de généralités. Je crois qu'il aurait mieux valu placer ces activités sous l'égide du ministère du Revenu national.

J'ai fait part de mes raisons et de mes réserves sur les considérations ultimes qui peuvent pousser le cabinet et le ministre à émettre des décrets du conseil tendant à remettre des droits. Personnellement, je crois qu'il y a ici sujet, pourrais-je dire, à des décisions équivoques. Dans ce domaine, les décisions équivoques peuvent être faites par le gouverneur en conseil dans le cadre d'un projet de loi. Tout est consigné au procès-verbal dont j'ai parlé et je ne vais pas le répéter. Je prie simplement les députés de relire le compte rendu de ces délibérations. A en juger par les réponses qu'ont données certains fonctionnaires intéressés, ils se sont donné beaucoup de mal pour justifier la procédure énoncée.

Comme d'autres députés veulent également faire des déclarations, je vais suspendre ici mes observations, quitte à les reprendre lors de l'étude de chaque article.

M. John Burton (Regina-Est): Monsieur l'Orateur, étant saisie de la substance de ce bill, la Chambre se trouve tout naturellement portée vers l'examen de la doctrine du libre-

échange. La plupart des députés l'approuvent probablement. La politique de notre parti préconise certainement la libération du commerce international en ce qui concerne non seulement notre pays, mais le monde tout entier, car cela contribuerait sans aucun doute à l'expansion économique internationale, au progrès économique du Canada et aiderait matériellement à réduire les tensions dans le monde. En étudiant ces problèmes nous constatons, néanmoins, qu'il est beaucoup plus facile d'en parler que de les régler. Des éléments que le Canada ne peut contrôler font obstacle à nos efforts en faveur du libre-échange sur les marchés mondiaux. Certains autres pays ont pour politique de restreindre le commerce mondial, politique qui entre dans les éléments que nous ne pouvons contrôler.

J'aimerais parler brièvement cet après-midi de certaines questions qui relèvent de notre juridiction et de notre compétence ainsi que des facteurs auxquels il faut nous arrêter dans notre discussion sur la mise en œuvre du bill. A l'amorce de la négociation Kennedy on avait eu grand espoir, partout au Canada et dans bien des pays, que le commerce pourrait être libéralisé. Malheureusement, nos réalisations sont restées en deçà de nos espérances.

Il est important pour nous de reconnaître le peu d'avantages que nous a valu la négociation Kennedy. Même si nous approuvons les gains réalisés, nous devons reconnaître que nous n'avons pas atteint tous nos objectifs. Nous devons aussi reconnaître que ces gains ne produiront pas tous les changements fondamentaux souhaitables. En même temps, il faudrait exercer une vigilance constante sur le commerce international et son évolution. Il faudrait mesurer les effets des modifications apportées au tarif douanier, et prendre les mesures indiquées dans le cas de ceux qui pourraient nuire à certains secteurs de l'économie canadienne. Je songe, entre autres, aux problèmes auxquels l'industrie agricole aura peut-être à faire face—j'en ai déjà mentionné quelques-uns à l'étape de la résolution, et le secrétaire parlementaire a aussi fait certaines observations à cet égard. Je ne tiens pas à insister ici sur ce point, mais je recommande de nouveau que le gouvernement observe constamment les effets de ces modifications sur les divers secteurs de l'économie canadienne.

● (3.40 p.m.)

L'essentiel du bill à l'étude et des mesures qui s'y rattachent font, bien entendu, partie intégrante de l'histoire du Canada. Point n'est besoin de refaire l'historique du débat traditionnel au Canada entre libre-échangistes et